

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| De CAHORS à LIBOS     |                    |                    |                   | De LIBOS à CAHORS     |                    |                   |                    | De CAHORS à MONTAUBAN |                    |                    |                   | De MONTAUBAN à CAHORS |                   |                    |                   | De CAHORS à CAPDENAC |                    |                    |                   | De CAPDENAC à CAHORS |                   |                    |                   |
|-----------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Omnibus               |                    | Poste              |                   | Omnibus               |                    | Poste             |                    | Omnibus               |                    | Poste              |                   | Omnibus               |                   | Poste              |                   | Omnibus              |                    | Poste              |                   | Omnibus              |                   | Poste              |                   |
| CAHORS. — D.          | 6 <sup>h</sup> 25  | 12 <sup>h</sup> 47 | 5 <sup>h</sup> 53 | PARIS. — D.           | 2 <sup>h</sup> 30  | 9 <sup>h</sup> 30 | 7 <sup>h</sup> 30  | CAHORS. — D.          | 4 <sup>h</sup> 42  | 11 <sup>h</sup> 11 | 5 <sup>h</sup> 25 | TOULOUSE. D.          | 5 <sup>h</sup> 20 | 9 <sup>h</sup> 30  | 3 <sup>h</sup> 30 | CAHORS. — D.         | 7 <sup>h</sup> 40  | 11 <sup>h</sup> 40 | 5 <sup>h</sup> 10 | CAPDENAC. D.         | 7 <sup>h</sup> 45 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 10 |
| Marcenac. . . . .     | 6 <sup>h</sup> 41  | 1 <sup>h</sup> 14  | 6 <sup>h</sup> 19 | — Express. . . . .    | 8 <sup>h</sup> 30  | 3 <sup>h</sup> 15 | 3 <sup>h</sup> 15  | Sept-Ponts. . . . .   | 4 <sup>h</sup> 53  | 11 <sup>h</sup> 11 | 5 <sup>h</sup> 27 | BORDEAUX. . . . .     | 7 <sup>h</sup> 40 | 10 <sup>h</sup> 40 | 4 <sup>h</sup> 40 | VERS. . . . .        | 8 <sup>h</sup> 11  | 12 <sup>h</sup> 15 | 5 <sup>h</sup> 38 | Lamadelaune. . . . . | 7 <sup>h</sup> 56 | 11 <sup>h</sup> 44 | 5 <sup>h</sup> 21 |
| Parnac. . . . .       | 6 <sup>h</sup> 54  | 1 <sup>h</sup> 26  | 6 <sup>h</sup> 28 | BORDEAUX. . . . .     | 3 <sup>h</sup> 45  | 3 <sup>h</sup> 15 | 3 <sup>h</sup> 15  | Lalbenque. . . . .    | 5 <sup>h</sup> 11  | 11 <sup>h</sup> 23 | 5 <sup>h</sup> 27 | Montauban D.          | 7 <sup>h</sup> 25 | 10 <sup>h</sup> 35 | 4 <sup>h</sup> 40 | Saint-Géry. . . . .  | 8 <sup>h</sup> 18  | 12 <sup>h</sup> 18 | 5 <sup>h</sup> 44 | Toirac. . . . .      | 8 <sup>h</sup> 10 | 12 <sup>h</sup> 8  | 5 <sup>h</sup> 34 |
| Luzach. . . . .       | 7 <sup>h</sup> 3   | 1 <sup>h</sup> 34  | 6 <sup>h</sup> 28 | M.-Libos. — D.        | 8 <sup>h</sup> 40  | 3 <sup>h</sup> 55 | 8 <sup>h</sup> 55  | Montpezat. . . . .    | 5 <sup>h</sup> 31  | 11 <sup>h</sup> 39 | 6 <sup>h</sup> 11 | Ponneuve. . . . .     | 7 <sup>h</sup> 40 | 10 <sup>h</sup> 40 | 4 <sup>h</sup> 40 | Conduché. . . . .    | 8 <sup>h</sup> 34  | 12 <sup>h</sup> 55 | 5 <sup>h</sup> 44 | Montbrun, hal.       | 8 <sup>h</sup> 20 | 12 <sup>h</sup> 20 | 5 <sup>h</sup> 43 |
| Castelfranc. . . . .  | 7 <sup>h</sup> 18  | 1 <sup>h</sup> 47  | 6 <sup>h</sup> 44 | Sourac-Touzac         | 9 <sup>h</sup> 10  | 3 <sup>h</sup> 28 | 9 <sup>h</sup> 16  | Borredon. . . . .     | 5 <sup>h</sup> 45  | 12 <sup>h</sup> 6  | 6 <sup>h</sup> 25 | Albias. . . . .       | 6 <sup>h</sup> 13 | 12 <sup>h</sup> 34 | 7 <sup>h</sup> 18 | St-Cirq, halte.      | 8 <sup>h</sup> 42  | 1 <sup>h</sup> 13  | 6 <sup>h</sup> 6  | Cajarc. . . . .      | 8 <sup>h</sup> 31 | 12 <sup>h</sup> 42 | 5 <sup>h</sup> 53 |
| Puy-l'Évêque. . . . . | 7 <sup>h</sup> 31  | 1 <sup>h</sup> 59  | 6 <sup>h</sup> 58 | Duravel. . . . .      | 9 <sup>h</sup> 10  | 3 <sup>h</sup> 28 | 9 <sup>h</sup> 16  | Realville. . . . .    | 6 <sup>h</sup> 5   | 12 <sup>h</sup> 25 | 7 <sup>h</sup> 8  | Caussade. . . . .     | 8 <sup>h</sup> 18 | 11 <sup>h</sup> 19 | 5 <sup>h</sup> 24 | St-Martin-Lab.       | 8 <sup>h</sup> 53  | 1 <sup>h</sup> 25  | 6 <sup>h</sup> 16 | Castelnac, hal.      | 8 <sup>h</sup> 45 | 1 <sup>h</sup> 5   | 6 <sup>h</sup> 9  |
| Duravel. . . . .      | 7 <sup>h</sup> 43  | 2 <sup>h</sup> 8   | 7 <sup>h</sup> 18 | Puy-l'Évêque. . . . . | 9 <sup>h</sup> 19  | 3 <sup>h</sup> 43 | 9 <sup>h</sup> 36  | Albias. . . . .       | 6 <sup>h</sup> 13  | 12 <sup>h</sup> 34 | 7 <sup>h</sup> 18 | Realville. . . . .    | 8 <sup>h</sup> 3  | 11 <sup>h</sup> 7  | 5 <sup>h</sup> 12 | Conduché. . . . .    | 9 <sup>h</sup> 17  | 1 <sup>h</sup> 43  | 6 <sup>h</sup> 26 | Saint-Géry. . . . .  | 9 <sup>h</sup> 25 | 2 <sup>h</sup> 12  | 6 <sup>h</sup> 51 |
| Sourac-Touzac         | 8 <sup>h</sup> 6   | 2 <sup>h</sup> 18  | 7 <sup>h</sup> 18 | Castelfranc. . . . .  | 9 <sup>h</sup> 34  | 4 <sup>h</sup> 5  | 9 <sup>h</sup> 32  | Montauban. A.         | 6 <sup>h</sup> 39  | 1 <sup>h</sup> 30  | 7 <sup>h</sup> 45 | Borredon. . . . .     | 8 <sup>h</sup> 33 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 35 | Cajarc. . . . .      | 9 <sup>h</sup> 17  | 1 <sup>h</sup> 59  | 6 <sup>h</sup> 36 | Vers. . . . .        | 9 <sup>h</sup> 34 | 2 <sup>h</sup> 29  | 7 <sup>h</sup> 3  |
| Pumel. . . . .        | 8 <sup>h</sup> 13  | 2 <sup>h</sup> 35  | 7 <sup>h</sup> 39 | Parnac. . . . .       | 9 <sup>h</sup> 47  | 4 <sup>h</sup> 19 | 10 <sup>h</sup> 6  | BORDEAUX. . . . .     | 10 <sup>h</sup> 40 | 6 <sup>h</sup> 05  | 7 <sup>h</sup> 45 | Montpezat. . . . .    | 8 <sup>h</sup> 27 | 11 <sup>h</sup> 51 | 5 <sup>h</sup> 54 | St-Cirq, halte.      | 9 <sup>h</sup> 4   | 2 <sup>h</sup> 23  | 6 <sup>h</sup> 51 | Montbrun, hal.       | 9 <sup>h</sup> 33 | 2 <sup>h</sup> 23  | 7 <sup>h</sup> 3  |
| M.-Libos. — A.        | 8 <sup>h</sup> 13  | 2 <sup>h</sup> 35  | 7 <sup>h</sup> 39 | Mercenac. . . . .     | 10 <sup>h</sup> 9  | 4 <sup>h</sup> 43 | 16 <sup>h</sup> 29 | TOULOUSE. A.          | 8 <sup>h</sup> 25  | 3 <sup>h</sup> 55  | 9 <sup>h</sup> 41 | Lalbenque. . . . .    | 9 <sup>h</sup> 19 | 12 <sup>h</sup> 9  | 6 <sup>h</sup> 15 | Arcambal. . . . .    | 9 <sup>h</sup> 44  | 2 <sup>h</sup> 36  | 7 <sup>h</sup> 1  | Capdenac, hal.       | 9 <sup>h</sup> 56 | 3 <sup>h</sup> 9   | 7 <sup>h</sup> 22 |
| BORDEAUX. . . . .     | 8 <sup>h</sup> 13  | 2 <sup>h</sup> 35  | 7 <sup>h</sup> 39 | CAHORS. — A.          | 10 <sup>h</sup> 25 | 5 <sup>h</sup> 1  | 10 <sup>h</sup> 47 | CAHORS. — A.          | 9 <sup>h</sup> 51  | 12 <sup>h</sup> 37 | 6 <sup>h</sup> 43 | Sept-Ponts. . . . .   | 9 <sup>h</sup> 29 | 12 <sup>h</sup> 18 | 6 <sup>h</sup> 24 | Lamadelaune. . . . . | 9 <sup>h</sup> 58  | 3 <sup>h</sup> 27  | 7 <sup>h</sup> 14 | Cajarc, hal.         | 9 <sup>h</sup> 56 | 3 <sup>h</sup> 9   | 7 <sup>h</sup> 22 |
| PARIS. — D.           | 11 <sup>h</sup> 45 | 4 <sup>h</sup> 18  | 2 <sup>h</sup> 49 |                       |                    |                   |                    | TOULOUSE. A.          | 8 <sup>h</sup> 25  | 3 <sup>h</sup> 55  | 9 <sup>h</sup> 41 | CAHORS. — A.          | 9 <sup>h</sup> 51 | 12 <sup>h</sup> 37 | 6 <sup>h</sup> 43 | CAPDENAC. A.         | 10 <sup>h</sup> 14 | 3 <sup>h</sup> 27  | 7 <sup>h</sup> 27 | CAHORS. — A.         | 10 <sup>h</sup> 6 | 3 <sup>h</sup> 20  | 7 <sup>h</sup> 31 |

Cahors, le 27 Juillet.

## CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DU 1<sup>er</sup> AOUT

### Conseil général

- CAHORS (NORD) { ISIDORE POUGET (R.)  
Docteur RELHIÉ (R.)
- CAHORS (SUD) { AMÉDÉE DELPORT (R.)  
DUFOUR, du Montat (R.)
- CAZALS { E. CANGARDEL (R.)  
JULES MAYZEN (C.)
- FIGEAC (OUEST) VIVAL, maire (R.)
- FIGEAC (EST) ROZIÈRES, anc. dép. (R.)
- GRAMAT { ROBERT CALMON (R.)  
CALMELS d'ARTINSAC (C.)
- LALBENQUE EMILE ROQUES (R.)
- LATRONQUIÈRE { LAROUSSILHE (R.)  
LOUIS PAULIAC (R.)
- LIVERNON { MURAT, à Assier (C.)  
VAYSSIÉ (R.)
- PUY-L'ÉVÊQUE { Docteur DEMAUX (R.)  
A. DELONCLE (C.)
- ST-GÉRY { C<sup>te</sup> G.-J. MURAT (C.)  
TALOU, avoué (R.)
- SALVIAC { GEORGES CUNIAC (C.)  
Docteur DAFFAS (R.)

- SOUILLAC { B<sup>on</sup> JOSEPH DUFOUR (C.)  
FAURIE (R.)
  - VAYRAC { DUSSOL (C.)  
De VERNINAC sénat. (R.)
- ### Conseil d'arrondissement
- CAHORS (NORD) Docteur VALETTE (R.)
  - GOURDON { LINOL (R.)  
PRAT (C.)
  - LACAPELLE LAPARRA (R.)
  - LALBENQUE BRU (R.)
  - LATRONQUIÈRE ROUSSILHE (R.)
  - LAUZÈS DECREMPS (R.)
  - LUZÉCH { BONAFOUS-MURAT (C.)  
Docteur MARCENAC (R.)
  - MONTCUQ { De FOURNAS (C.)  
VALAT (R.)
  - PAYRAC TOCAVEN (C.)
  - SAINT-GÉRY { CAYLA (R.)  
DOLS (C.)
  - SOUILLAC CASTANET (R.)
  - VAYRAC { G. BOUYGUES (C.)  
Docteur LAYRAC (R.)

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le Comité radical a parlé et toutes les résolutions antérieures et définitives de

L'inconnu fit un soubresaut.  
— Vingt-deux mille francs ! répéta-t-il stupéfait.  
— C'était le prix de location du prince X..., dit le concierge, mais si Monsieur veut s'entendre avec M. Gaudru, banquier, rue de Richelieu, auquel l'hôtel appartient, peut-être obtiendra-t-il un petit rabais.  
L'étranger avait écrit l'adresse sur son carnet.  
— C'est bien, dit-il ; je verrai M. Gaudru.  
— Monsieur veut-il me laisser son nom ? demanda le portier. . . , pour que je me rappelle sa visite, dans le cas où d'autres visiteurs se présenteraient ?  
— L'inconnu tendit une carte.  
— Baron de Gerbach, lut le concierge, qui s'inclina, puis il ajouta :  
— Monsieur le baron n'habite pas Paris ?  
— Je viens de Berlin. . . Je suis descendu au Grand-Hôtel. On peut faire prendre des renseignements à l'ambassade d'Allemagne.  
Le portier salua jusqu'à terre, et le baron s'éloigna.  
Il était cinq heures, c'est-à-dire l'heure où les Champs-Élysées sont, par les beaux jours de printemps, dans tout leur éclat. Le ciel était pur, l'air doux. Le soleil, dont les rayons s'affaiblissaient, baignait d'Arc de Triomphe dans une sorte de buée d'or pâle. L'avenue, resplendissante, pleine d'un incessant va-et-vient d'équipages, dont les harnais et les portières étincelaient et produisaient dans leurs mouvements un jet continu d'éclairs, dénotait une richesse et un luxe inouïs.  
De chaque côté de la chaussée, les grands hôtels aux fortes assises, aux grilles toutes couvertes

M. Delport se sont aussitôt évanouies au grand étonnement de ses amis eux-mêmes.

Nous regrettons pour M. Delport qu'il n'ait pas su résister aux applaudissements de quelques clubistes. La claque n'assure pas souvent le succès, au théâtre.

Diviser les forces républicaines, après le déplorable exemple du 4 octobre 1885, ne nous paraît pas être le fait d'un patriote avisé.

Voici la circulaire de M. Delport :

Chers Concitoyens,  
Vous avez décidé, en réunion publique, de m'envoyer une délégation chargée de me faire revenir sur la détermination que j'avais prise. J'étais déjà bien ébranlé, je l'avoue, par les nombreux témoignages de regrets que j'ai reçus après mon désistement.

La manifestation dont j'ai été hier, l'objet, acheve de me décider et je pose ma candidature dans le canton Sud de Cahors.

Cette manifestation signifie que vous voulez en finir avec les orléanistes déguisés, prêts à faire volte-face au moment du danger, et qui, en attendant, sont un empêchement constant au progrès démocratique.

C'est à moi que vous donnez votre confiance ; je m'en rendrai digne, soyez-en sûrs.  
Donc plus d'hésitations ; tous les obstacles, nous les briserons ensemble désormais.

Surtout pas d'abstentions : c'est à ce prix seulement qu'est la victoire. Marchons à rangs serrés au scrutin de Dimanche, au cri de :

Vive la République !  
Vive la démocratie !

AMÉDÉE DELPORT.

### CANTON DE CAHORS (NORD)

#### Circulaire de M. Relhié

Chers concitoyens,  
Le mandat de conseiller général que vous m'aviez

d'or, formaient un cadre naturel à toute cette opulence qui s'étalait. Les toilettes claires qui commençaient à se montrer dans les landaus piquaient de notes éclatantes en passant le ton uniforme qui formait le fond du tableau.

La jeune femme contemplait tout cela avec un émerveillement qu'elle ne cherchait pas à dissimuler. C'était nouveau pour elle. Elle n'avait jamais vu Paris. Elle était comme enthousiasmée, transportée. Elle demanda à son mari de continuer à marcher.

Un autre sentiment se lisait dans les regards de son compagnon. des nuages s'étaient amassés sur son front. Il se dégageait de sa physionomie comme une expression de haine, de jalousie et d'envie.

Le mouvement continuait toujours, et au fur et à mesure que le jour baissait, les tons des maisons se fondaient au loin. Le bas de l'avenue s'emplit d'un fourmillement noir de voitures d'où jaillissaient des rayons comme des étoiles. L'azur du ciel était presque transparent. Il avait pris une teinte vert pâle, une teinte de feuille naissante d'une douceur et d'une limpidité infinies, et dans le rayonnement de cuivre rouge du couchant, l'Arc-de-Triomphe apparaissait énorme, massif, avec ses statues qui semblaient se détacher de lui et aller porter au loin la gloire et le nom de la France.

Des frissons passaient dans l'air, agitant les feuilles tendres et les fleurs roses et blanches des marronniers.

La femme n'y put plus tenir. Un cri d'admiration lui échappa.

Se laissant aller, languissante, comme morte,

confié il y a six ans est expiré. Je viens avec confiance vous en demander le renouvellement.

Depuis le jour où vos suffrages m'ont envoyé siéger à l'Assemblée départementale, je me suis toujours attaché à la défense des intérêts spéciaux dont j'avais la charge, tout en demeurant strictement fidèle aux convictions politiques de toute ma vie.

Ma conduite a reçu l'approbation des divers groupes républicains qui m'ont fait l'honneur de m'appeler devant eux, et plus récemment, la réunion générale des délégués de toutes les communes du canton a confirmé hautement cette approbation en adoptant, à l'unanimité, ma candidature.

Je suis fier de pareils témoignages de confiance et d'estime et j'emploierai tous mes efforts à les mériter si vous me désignez de nouveau pour votre représentant.

Cahors, 20 juillet 1886.

A. RELHIÉ.

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante dont le *Republicain du Lot* a refusé l'insertion :

A Monsieur le Directeur du *Republicain du Lot*.

Monsieur,

J'ai hâte de remercier votre chroniqueur électoral d'avoir bien voulu s'occuper de ma candidature au Conseil Général. Il est vrai, que c'est pour la combattre ; mais des attaques comme celles dont je suis l'objet de sa part, ne peuvent que me réjouir.

Avec plus de méchanceté que de bonheur, en effet, il trace de mon humble personnalité un portrait véritablement trop flatteur, et son dédain mal dissimulé ne fait que mettre plus en relief des qualités, bien ordinaires assurément, mais que ma modestie me faisait un devoir de passer sous silence.

Eh bien ! oui, c'est vrai : Je suis le fils de mes œuvres et le propre artisan de ma fortune. je m'en fais gloire, et j'estime que, dans une démocratie vaillante et laborieuse, ce sont là des titres sérieux à l'estime et à la confiance des électeurs.

Quant à être un homme politique, je n'en ai point la prétention, voulant, si j'ai l'hon-

sur les bras de son compagnon, elle murmura :  
— Quel beau pays !

Un mauvais sourire se dessina sur les lèvres de M. de Gerbach.

Le Prussien sembla jeter un regard de défi sur toutes ces splendeurs.

— Sa beauté sera éphémère comme celle des fleurs qui naissent ce mois-ci, dit-il, puis il se mit à marcher à pas rapides, entraînant la jeune femme.

### II

#### DEUX COMPÈRES

Le lendemain matin, le baron de Gerbach sortit seul du Grand-Hôtel et se rendit à l'adresse qui lui avait été indiquée par le concierge. Il vit une boutique de banque et de change assez confortable peinte en vert sombre avec des bordures bronzées. Une grille, épaisse, argentée, défendait les vitrines, derrière lesquelles on apercevait tout un amas de billets allemands, froissés, maculés, de toutes les valeurs, de toutes les couleurs et de toutes les formes. Dans une sébile, des pièces d'or de nationalités diverses. Sur les panneaux on lisait à plusieurs reprises ces mots : Change de monnaies allemandes. Au sommet de la devanture le nom de Gaudru se détachait en grosses lettres dorées.

Le baron de Gerbach fut assez surpris à la vue de cette boutique. Est-ce que ce Gaudru serait un compatriote ? Le nom n'avait guère la consonnance germanique. Dans tous les cas, le banquier devait connaître l'Allemagne, avoir à Berlin des correspondants, des sources d'informations. Le baron fit la grimace.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

### PREMIÈRE PARTIE

#### I

#### HOTEL A LOUER

L'hiver avait été dur. La neige était restée longtemps sur la terre. Cela avait détérioré les appartements, qui n'avaient pas été chauffés et entretenus. L'humidité qui avait moisi les papiers disparaissait. On repeindrait tout à neuf. C'était très élégant et très coquet quand c'était frais. Il avait vu l'hôtel quand il était habité par le prince X. . .  
— Le prince X. . . a logé là ? demanda l'inconnu, qui connaissait le prince de réputation.  
— Il a été le dernier locataire. . .  
C'était une bonne note. Le visiteur parut satisfait de ce détail. Le prince X. . . tombé alors à la côte, avait un instant tenu une place brillante dans le monde parisien qui s'amuse. Son luxe était renommé. Ses atelages avaient été célèbres. L'étranger était flatté de succéder au prince X. . . , dont il avait si souvent admiré la grande tenue et et les manières dans les villes d'eaux, notamment à Spa, où il l'avait vu.  
Il restait indécis, mais on devinait qu'il était tenté  
— Et combien ? demanda-t-il.  
— Vingt-deux mille francs.

neur de siéger au Conseil Général, borner mon ambition à m'occuper exclusivement d'affaires et contribuer ainsi au relèvement de la prospérité industrielle, commerciale et agricole du département.

Je ne puis toutefois laisser passer sans protestations, les reproches que vous m'adressez : « d'éviter les discussions politiques, de fuir les réunions publiques et de négliger les professions de foi. »

Les discussions politiques ? — Je les recherche et les provoque, mais au grand jour et non dans ces réunions privées où l'on s'entoure généralement des amis intéressés, et où d'ailleurs je n'ai jamais été convoqué.

Les réunions publiques ? — Je ne sache point que, jusqu'à ce jour, il y en ait eu pour l'élection qui nous occupe ; mon honorable concurrent n'a pas convoqué le corps électoral pour développer devant lui son programme et soutenir contradictoirement sa candidature.

Les professions de foi ? — Avez-vous la mémoire si courte que vous ayez oublié celle que j'ai placardée le 4 août 1880 sur les murs du canton ? Faut-il vous en rappeler les termes pour vous convaincre qu'à cette époque, pas plus qu'aujourd'hui, je ne cachais ni mon drapeau ni mon programme ?

Quant aux personnalités sur lesquelles je m'appuie, aucun mystère ne les entoure, tout le monde les connaît et si je me réclame de leurs noms, c'est que j'y suis autorisé ; je l'affirme hautement et ne crains pas d'être démenti.

Vous le voyez, Monsieur, vos insinuations malveillantes ne me touchent pas plus que vos ironies et vos dédains. Elles n'auront, soyez-en sûr, aucune portée sur l'esprit de mes électeurs qui, fidèles jusqu'au bout, me donneront la victoire.

C'est ce que vous redoutez certainement, et cette prévision, peu rassurante pour mon adversaire, vous fait hasarder des affirmations peu raisonnées, comme celle que vous émettez au sujet de l'honorable Maire de Larroque-des-Arcs.

M. Alazard est un administrateur intelligent et actif, qui s'occupe avec beaucoup de zèle et de dévouement des intérêts de la commune, et, à ce titre, il jouit auprès de ses concitoyens d'une influence méritée.

Mais il n'a jamais affiché ses opinions politiques et nul n'a le droit, par conséquent, de lui prêter une attitude qu'il n'a pas.

En tous cas, est-ce au Maire réactionnaire de Larroque que M. Fournié, quand il s'était mis sur les rangs, avait demandé un appui qu'il jugeait indispensable ?

Est-ce aussi au Maire réactionnaire de Larroque que M. Relhié a envoyé émissaires sur émissaires (je pourrais vous dire leurs noms) pour solliciter les suffrages des électeurs de cette commune ?

Vous ne devez pas le prendre pour un réactionnaire, car les candidats que vous honorez de votre puissant patronage ne peuvent et ne doivent s'adresser qu'à des républicains sincères et convaincus. M. Alazard n'est certes pas un radical, mais il professe comme moi, les idées les plus libérales.

C'est pourquoi je ne me fais aucun scrupule de rechercher son appui et vous trouverez bon, Monsieur, que j'aie attaché à la cause de la République libérale des électeurs dont mon adversaire n'eût certes pas dédaigné les suffrages pour assurer le triomphe du radicalisme.

Agréer, etc.

ISIDORE POUGET.

CANTON DE CAZALS

Circulaire de M. Mayzen

Messieurs et Chers Compatriotes,

Depuis 1871 j'ai l'honneur de vous représenter au Conseil général. Durant cette période de 15 années, vous m'avez vu à l'œuvre, et vous me rendrez le témoignage que j'ai fait de mon mieux pour sauvegarder les intérêts dont vous m'avez confié la défense. Aussi, grâce à mes efforts, et grâce surtout à l'esprit de justice et de conciliation de mes collègues, notre Canton a obtenu sa juste part dans les largesses et les dépenses départementales.

Dans mes votes je me suis toujours inspiré de vos sentiments et de vos impressions, j'ai le droit de dire que j'ai été votre mandataire fidèle et dévoué ; aussi est-ce sans crainte et sans appréhensions que je me présente pour la quatrième fois à vos suffrages.

Vous ne me les refuserez pas, les trois élections dont vous m'avez déjà honoré aussi bien que vos votes du 4 octobre dernier me le font espérer, parce que j'y trouve la preuve que vous êtes restés des conservateurs résolus et persévérants, comme je le suis resté moi-même.

Je vous serai profondément reconnaissant, croyez-le, de ce nouveau témoignage d'estime et d'affection qui sera le grand honneur de ma modeste et laborieuse vie.

Que vous dirai-je de plus !... Le gaspillage systématique de nos finances, la ruine imminente

de notre agriculture, la fermeture prochaine de nos églises et de nos écoles catholiques, constituent un péril social qu'il faut conjurer à tout prix ; et, pour cette œuvre de salut public, ce n'est pas trop de l'accord et du dévouement de toutes les forces conservatrices.

N'est-il pas vrai que nos campagnes ruinées se dépeuplent ; que les céréales sont à vil prix et le bétail invendable ; que la misère frappe déjà nos portes, et que le gouvernement, nous sacrifiant une fois de plus aux ouvriers des villes, vient de retirer la loi sur les céréales, présentée et soutenue par nos députés conservateurs.

Et malgré cette misère profonde, nos communes sont dans l'obligation de contracter des emprunts considérables et d'augmenter leurs impôts déjà si lourds afin de faire construire à grands frais, et avec un luxe insensé, des maisons d'école destinées à des institutrices laïques, qui vont remplacer nos bonnes sœurs, cette providence de nos campagnes. Et ces nouvelles venues ne parleront à vos jeunes enfants ni de Dieu ni de religion....

Par la nouvelle loi sur le service militaire, et par la suppression du budget des cultes, les républicains veulent rendre impossibles le recrutement du clergé et son existence matérielle. Vos enfants resteront sans baptême ; nos morts sans sépulture religieuse et advenu le dimanche, nous trouverons nos églises vides et désertes.

Il n'est que temps d'aviser, vous le voyez. Certes, les Conseils généraux n'ont pas le pouvoir d'abroger les lois ou de les modifier, mais que les électeurs choisissent pour les y représenter des hommes fermement conservateurs, et leur voix sera entendue et écoutée, soyez-en sûrs.

Allez donc sans crainte au scrutin ; le succès de la bonne cause est assuré, et la majorité du 4 octobre va se retrouver dans nos urnes.

J. MAYZEN,

Avocat, Conseiller sortant.

Les Arques, le 20 Juillet 1886.

CANTON DE SALVIAC

Circulaire de M. Daffas

Chers concitoyens,

Vous avez à élire le 1<sup>er</sup> août prochain, votre représentant au Conseil général.

De nombreux électeurs du canton m'ont offert la candidature, et j'ai cru de mon devoir de l'accepter.

Vous me connaissez tous ; aussi n'ai-je pas besoin de faire une longue profession de foi. Je tiens cependant à vous affirmer mon dévouement au gouvernement de la République, parce qu'étant le résumé des votes du plus grand nombre, il représente directement nos intérêts. Je ne suis partisan d'aucune coterie, mais ami passionné de la liberté, et ennemi juré de la licence ; prêt à répondre sans arrière pensée à toute question.

Si j'ai l'honneur de vous représenter, j'emploierai toute mon énergie à faire cesser la crise agricole qui mine nos campagnes, et cela en demandant la création de caisses agricoles, facilitant, par des prêts à taux réduits, la reconstitution de nos vignobles et l'élevage des bestiaux.

Je pousserai à l'accomplissement de nos travaux publics généraux et cantonaux, dans la mesure du possible, sans grèver le budget.

Je serai constamment au milieu de vous, pour être le confident de vos droits et de vos besoins ; et je m'emploierai tout entier, à faire respecter les uns et à avoir une juste et prompte solution des autres.

Permettez-moi, en terminant, de vous mettre en garde contre tous les bruits, plus ou moins absurdes, qu'on fait circuler pendant les périodes électorales, et de n'y ajouter foi, qu'après amples informations.

Si vous me croyez digne de défendre vos intérêts, pas d'abstentions, pas de faiblesse ; comptez-vous sur mon nom.

Confiant dans votre verdict, je vous remercie.

Salviac, 18 juillet 1886.

Docteur DAFFAS.

CANTON DE VAYRAC

Circulaire de M. de Verninac

Mes chers concitoyens,

En vous demandant le renouvellement du mandat que vous me confiez depuis seize ans, je ne crois pas avoir besoin de vous faire une profession de foi.

Vous me connaissez tous et savez qui je suis. Lorsqu'au mois de mai 1870, sous l'Empire je sollicitai pour la première fois vos suffrages, j'arborai hautement devant vous le drapeau des revendications démocratiques, et je vous promis de consacrer aux intérêts du canton de Vayrac toute mon intelligence et tout mon zèle.

A vous et à vous seuls de dire comment j'ai tenu cette promesse ! Toutefois les faits sont là que nul ne peut contester. Et pour ne citer qu'un exemple : Il y a seize ans, vos chemins classés, depuis plus de quinze ans, n'étaient pas même commencés, alors que dans les cantons voisins, des travaux considérables avaient déjà été exécutés.

Aujourd'hui trois cantons, sur vingt-neuf, ont achevé leur réseau de moyenne vicinalité. Le canton de Vayrac est l'un d'eux.

Le chemin de Bétaillé à Queyssac par le Pilou,

déclassé jadis contre toute justice, a été reclassé à ma demande et est aujourd'hui livré à la circulation.

Enfin, j'ai pu obtenir au Conseil général le classement d'un nouveau chemin d'intérêt commun qui reliera bientôt Condat aux communes voisines du département de la Corrèze.

En politique, vous le savez, mes chers concitoyens, je suis ce que j'étais il y a seize ans.

Republicain démocrate, j'étais, je suis et je resterai.

Ces sentiments sont aussi les vôtres. Vous les avez affirmés dans plus de dix scrutins depuis 1870, avec une constance qui a résisté à toutes les pressions et à toutes les séductions. Vous les affirmerez encore le 1<sup>er</sup> août.

Ce scrutin sera une nouvelle victoire pour la cause républicaine dans notre pays ; il sera aussi un lien de plus entre nous.

Vous m'avez, lorsque j'étais bien jeune encore, ouvert les portes de la vie publique, et depuis vous m'avez soutenu dans toutes les luttes politiques, auxquelles j'ai été mêlé, avec une fidélité que rien n'a pu briser. Quoi qu'il arrive je ne l'oublierai pas.

Vos suffrages sur lesquels vous m'avez habitué à compter, et qui, je le sais, ne me feront pas défaut, me donneront une force nouvelle pour travailler, dans la mesure de mes moyens, à l'affermissement de la République et au développement des institutions démocratiques, sans lesquelles elle ne serait qu'un vain mot.

Ch. de VERNINAC.

Sénateur, Conseiller général sortant.

Circulaire de M. Louis Dussol

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à choisir un Conseiller général pour représenter le canton de Vayrac. Le parti conservateur me fait encore l'honneur de me confier son drapeau.

Aujourd'hui, ce n'est plus une lutte de parti que nous entreprenons ; c'est la lutte de l'Ordre contre le Désordre.

Je fais appel à tous ceux qui sont fatigués de la politique de haines, de tracasseries et de mesquines vengeances qui nous opprime ; à tous ceux qui reconnaissent enfin que depuis de longues années on les trompe et que les promesses faites ne sont jamais tenues.

On vous avait promis la paix, vous avez eu la guerre en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, guerres ruineuses à cause de l'éloignement des pays où l'on combattait, terribles à cause des climats meurtriers auxquels on exposait vos enfants.

On vous avait promis des économies, les charges du budget augmentent tous les ans, si bien que ne pouvant plus faire face à ses dépenses, le gouvernement, malgré les promesses faites avant le 4 octobre dernier, a dû recourir à l'emprunt, et cependant l'Agriculture que l'on vous a promis de soulager, râle sous les charges qui l'écrasent.

On vous a promis la liberté et on vous oblige à envoyer vos enfants à l'école d'où toute idée religieuse est bannie.

On continue la guerre à nos croyances religieuses, guerre sans merci ; on a commencé par la rude équipée de Frigolet où un véritable corps d'armée, commandé par un général assiégeait quelques moines enfermés dans un couvent, pour arriver à l'affaire de Châteauevillain où de malheureuses femmes, défendant l'entrée d'une chapelle particulière que l'administration voulait fermer, ont été repoussées à coups de revolver par la gendarmerie.

On vous garantit l'ordre à l'intérieur, et à Decazeville, pendant une grève commencée par un assassinat et sans précédent comme durée, on a vu à chaque instant, malgré la surveillance des troupes, la dynamite, menacer de ruine les maisons des mineurs qui voulaient travailler.

On vous a promis l'égalité devant la loi et après avoir fait rentrer en France, jusqu'au dernier, les farouches combattants de la Commune, on expulse les Princes sans pouvoir, à l'appui de cette mesure, donner aucun motif sérieux.

Electeurs,

Point de faiblesse ! allez courageusement aux urnes, et, méprisant les moyens d'intimidation et de pression qui ne vous seront pas épargnés, votez suivant votre conscience. — Souvenez-vous que vous êtes les maîtres et montrez que l'on ne peut pas impunément se jouer de vous.

LOUIS DUSSOL,

Conseiller municipal de Cavagnac.

Un krack. — Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Bordeaux :

Les sieurs Latourette maire à Donzac, canton d'Amou (Landes), Germain Lamarque, son adjoint, et Eugène Lamarque, frère du dernier, ont été arrêtés dernièrement à Lisbonne et condamnés, soigneusement enchaînés à Bordeaux.

Voici les motifs de cette triple arrestation : Les trois associés, se trouvant lancés dans des affaires difficiles, n'ont pas craint de faire des faux, de se livrer à des tripotages de toutes natures et, finalement, de filer une belle nuit sur Lisbonne, laissant derrière eux un passif de 400,000 fr.

Ce krack plonge une partie de la population de Donzac et des environs dans la misère.

Canton de Gramat

On nous écrit de Rocamadour :

Monsieur le Rédacteur,

Vous me demandez des nouvelles du mouvement électoral dans notre commune. A vrai dire, la politique ici, ne nous empêche pas trop de dormir, et depuis longtemps, groupés le dimanche à la sortie de la messe, nous nous disons tristement que plus ça change et plus c'est la même chose.

Aujourd'hui, dit-on, M. Calmels d'Artinsac éprouve le besoin de rentrer au Conseil général, à la place de M. Calmon.

Et pourquoi faire ? Est-ce qu'il espère, M. Calmels, que nos pommes de terre pousseront mieux pour cela ; que nous vendrons mieux notre bétail et nos récoltes ?

Est-ce qu'il pense, M. Calmels, qu'en criant à l'assemblée départementale : A bas la République ! il nous obtiendra des crédits pour nos écoles, nos presbytères, nos chemins, etc., etc.

Dans notre simple jégeotte nous estimons au contraire, qu'il lui suffirait d'exprimer un désir, lui réactionnaire, pour qu'on s'empresse de ne pas le satisfaire, et qui en supporterait les conséquences ? Nous, toujours nous, pauvres diables de paysans.

Que M. Calmels se présente au Conseil général lorsqu'on aura changé de gouvernement ; c'est autre chose. Il pourra avoir des chances alors au milieu de ses amis politiques. Mais aujourd'hui il m'est avis, Monsieur le journaliste, qu'il emploie bien mal son temps et son argent.

Nous avons M. Calmon qui est un brave garçon, bien rond, bien obligeant, bien sans façons ; nous le garderons.

Et savez-vous encore pourquoi tous ici nous voterons pour M. Robert ? c'est qu'il nous a fait ce que nous demandions depuis bien longtemps, et que nous ne pouvions obtenir quand M. Calmels était conseiller.

Si vous connaissez Rocamadour, vous devez savoir qu'en 1880, il n'était pas possible de descendre dans le bourg sans se rompre le cou. Et bien, M. Calmon a fait commencer et terminer le chemin numéro 30 que nous demandions vainement à notre conseiller d'alors. Grâce à M. Calmon, nous pouvons sortir en voiture de Rocamadour vers Gramat. Et tout nous fait espérer qu'aussitôt rentré au Conseil il va se mettre en quatre pour faire exécuter le chemin tout aussi utile de Rocamadour à Couzou, que sans lui nous ne verrions pas de longtemps, pour sûr.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, notre politique à nous autres villageois.

Nous demandons à nos représentants qu'ils s'occupent de nos petits intérêts, et lorsqu'ils nous écoutent et nous servent bien, nous nous gardons bien de les changer.

Bal may teni que ségré.

Nous pouvions, en 1880, ne pas voter pour M. Calmon que nous n'avions pas vu à l'œuvre ; mais aujourd'hui, après ce qu'il a fait pour nous et ce qu'il fera sûrement, ce serait de l'ingratitude.

Tout Rocamadour votera pour Robert Calmon, c'est moi qui vous le dis.

BERNAT.

Secours mutuels. — La Société de secours mutuels de Cahors a célébré, dimanche, sa fête patronale.

La Société, bannière déployée, s'est rendue à la Cathédrale, commission en tête, moins M. le président.

M. le chanoine Magne a prononcé à la chapelle une très belle allocution sur les bienfaits de la Charité chrétienne.

Phylloxera. — Le remède tant cherché contre le Phylloxera serait enfin trouvé, et c'est Madame Martel, rue de la Banque à Cahors, qui en aurait le secret. Des expériences ont été faites en présence d'une délégation de la Société industrielle et agricole du Lot. Nous en ferons connaître le résultat.

En attendant, nos viticulteurs peuvent tenter eux-même l'expérience en se procurant une barrique de l'engrais insecticide de Madame Martel au prix de 25 fr. Plusieurs propriétaires de Cahors, qui en ont fait usage, ont délivré à son inventeur des attestations d'efficacité !

Contributions indirectes. — M. Filhol commis principal à cheval de 4<sup>e</sup> classe à Figeac, est nommé receveur à Cheval à Larroquebroon (Cantal).

Tribunal de Gourdon. — A l'audience du 19 juillet le Tribunal de Gourdon a prononcé les condamnations suivantes : Rispail Félix, 15 ans, des Srenquels 25 fr. d'amende, pour vols de lapins.

Cocula, Jean, de Beauregard, 10 jours de prison, délits de chasse.

Javion, Pierre, de Concorès, 50 fr d'amende, délits de chasse.  
Lauzo, Raymond, de Catus, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité.

**Montpellier.** — Un incendie s'est déclaré depuis deux jours dans la commune de St-Vincent.  
Il dure encore.  
Cinquante hectares de plantations ont été détruits.

Le *New-York-Herald* annonce qu'une dépression barométrique actuellement à Terre-Neuve, atteindra les côtes de France entre le 27 et le 29 juillet.

**TRAIN DE PLAISIR**

**Chemins de fer d'Orléans.** — Un train de plaisir aura lieu au départ de Paris le mercredi 4 août, à midi 35 m., pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron.  
Il desservira les stations comprises entre les Quatre-Routes, Figeac, Bagnac, Capdenac, Villefranche, Decazeville et Rodez.  
Prix des places aller et retour :  
De Paris aux Quatre-Routes, Figeac, Bagnac, 2<sup>e</sup> cl. 44 fr. ; — 3<sup>e</sup> cl. 30 fr.  
De Paris à Capdenac, Villefranche, Decazeville, Rodez, 2<sup>e</sup> cl. 48 fr. ; — 3<sup>e</sup> cl. 33 fr.  
Le retour est fixé le 14 pour arriver à Paris le 15 août à 2 heures 26 du soir.

**Déraillement. Deux morts.** — Un déraillement s'est produit jeudi matin sur la nouvelle ligne de l'Etat, de Saumur à Châteaudun-Loir, ouverte le 11 juillet.  
Cet accident a eu lieu vers cinq heures du matin, à Chenebutte, entre Chenu et Châteaun-Lavallière. La cause en est encore inconnue.  
Le chauffeur du train a été tué sur le coup, le chef de train est mort après avoir subi une amputation, un autre agent de la compagnie a été blessé, un voyageur est contusionné.

**La situation à Decazeville.** — Les arrangements qui ont mis fin, il y a un mois environ, au désaccord survenu entre la Compagnie des Houillères de l'Aveyron et les mineurs, paraissent avoir assuré la paix définitive. La Compagnie, loin de restreindre l'étendue de ses engagements, l'accroît au contraire dans le dessein, très louable assurément, de prévenir une renaissance de la grève qui a si profondément éprouvé ce pays-ci.

Le chiffre des ouvriers présentement employés est inférieur à celui des ouvriers occupés avant la grève. Il y a cinq mois, on comptait 1,500 à 1,550 ouvriers dans les chantiers, maintenant le nombre n'en est plus que de 1,300 environ ; il y a donc à peu près 230 ouvriers mineurs que la grève a forcés au chômage, définitif pour les uns et temporaire pour les autres. Dans ce nombre, 110 mineurs sont exclus définitivement des chantiers, à cause de l'hostilité qu'ils ont montrée envers la Compagnie. 120 dits ajournés, sont momentanément privés de travail. Ils seront repris au fur et à mesure des besoins.  
Des changements sont intervenus dans le personnel de la Compagnie. Le regretté M. Watrin a été remplacé par M. Lasserre, qui est arrivé il y a deux jours. D'autre part, M. Verzat dirige l'exploitation de Combes, en remplacement de M. l'ingénieur de Verneuil, démissionnaire et M. Chabaud a succédé à M. l'ingénieur Martin, frappé d'aliénation mentale.  
Quant à M. Blazy, il dirige, comme par le passé, les puits de Bourran, où il est accepté par tous les ouvriers.  
On a diminué de moitié l'effectif des troupes établies ici.

**L'explosion du Havre.** — Le sloop des Pêcheries Françaises, qui vient de faire explosion au Havre, contenait exactement cent caisses de dynamite et neuf cents kilos de poudre. Des débris ont été retrouvés samedi matin, dans un périmètre de près de deux mille mètres.  
Le choc a été semblable à celui produit par un tremblement de terre. Il a été ressenti par toute la ville. Dans le quartier du Perrey, presque tous les carreaux des maisons ont été brisés.  
Une trombe d'eau formidable, produite par l'explosion, est allée tomber place Richelieu. Au centre de la ville, plusieurs personnes ont été blessées par des poutres et des morceaux de fer lancés dans les maisons.  
Un mâit du sloop a défoncé le toit de l'école de la rue de la Corderie et traversé entièrement la maison, occasionnant de grands dégâts dans les classes.  
Les embarcations avoisinant le lieu de l'explosion ont été trouvées comme après un bombardement.  
Un ancre a été retrouvé sur un balcon, près de l'hôtel Frascati.  
Dans une grande partie de la ville, le gaz a été éteint. Aux chantiers normands seuls, les dégâts s'élevaient à dix mille francs. Toute la journée, une foule énorme a stationné sur le lieu du sinistre.  
De l'avis des ingénieurs, si la cargaison eut été entière, une grande partie de la ville se serait effondrée.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 18 au 24 juillet 1886.

**Naissances.**  
Max, Lucie, rue des Soubirous.  
Monville, Louis, rue Victor Hugo.  
Périé, Jean, rue Nationale.  
Avalon, Marguerite, rue Mordaigne.  
Lestable, Léon, à Labeyne.  
Vinnac, Georges, rue St-André.  
Cloux, Pauline, rue Lastié.

**Mariages.**  
Giroux, François, et Lonjou, Jeanne.  
Combelle, Louis, et Sers, Marie.  
Cavaignac, Pierre, et Dufaur de Gavardie, Anne.  
Savy, Jean, et Roumègue, Marguerite.  
Trenty, Louis, et Lescale, Elise.

**Décès.**  
Desrougier, François, 76 ans, rue des Boulevards.  
Loubéjac, Louise, 78 ans, rue Nationale.  
Gayet, Nicolas, 62 ans, quai Ségur d'Aguesseau.

**Crédit Foncier de France**  
AVIS

Le public est prévenu que M. Ariston Delpech, de Gourdon, n'est pas l'agent de la Société du *Crédit Foncier de France*.

**AVIS**

Les souscriptions aux obligations nouvelles de la *Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama*, sont reçues à Cahors, chez MM. J. Cangardel et fils, correspondant de la Compagnie.

**NOUVELLES POLITIQUES**

Le *Figaro* dit que le duc d'Anmale serait en négociations pour acheter le château de Gasbeck, situé à deux lieues de Bruxelles et appartenant à la marquise d'Arconate, fille du sénateur Peyrat.

**Elections sénatoriales**

**MEUSE**  
M. Boulanger, direct. de l'enreg. rep. 620 v. (él.)  
M. Salomon, anc. sénateur monarch. 225.

**HAUTE-VIENNE**  
M. Penicaud, répub. radical 432 v. (él.)  
M. Brigueil, réactionnaire 161.

Paris, 25 juillet.

**Orient.** — La question du passage du Bosphore par trois torpilleurs russes soulève de nouvelles difficultés.

L'autorisation exceptionnelle accordée par la Porte visait trois torpilleurs nominativement désignés. Or, les Russes ayant voulu faire passer d'autres torpilleurs que ceux primitivement désignés, les autorités des Dardanelles refusent le passage.

**BOURSE. — Cours au 27 juillet.**

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| 3 0/0                       | 82 80  |
| 3 0/0 amortissable (ancien) | 82 00  |
| 3 0/0 id. 1884              | 84 70  |
| 4 1/2 0/0 ancien            | 107 55 |
| 4 1/2 0/0 1883              | 110 55 |

**Dernier cours du 26 juillet.**

|   |          |
|---|----------|
| Actions Orléans                                 | 1,345 25 |
| Actions Lyon                                    | 1,202 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0                       | 390 25   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) | 323 50   |
| Obligations Lombardes (jouissance)              | 328 50   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) | 338 75   |

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**  
L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**  
Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).  
Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Cartes-Postales, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Etude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

**VENTE**

A SUITE DE

**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au trente août prochain, jour de lundi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, par devant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartient que, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du quatorze et quinze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, visé et enregistré conformément à la loi, dénoncé par exploit du ministère du même huissier en date du dix-sept des mêmes mois et an, aussi visé et enregistré, le dit procès-verbal et l'exploit de dénonciation d'icelui, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit du dit mois de mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 93, numéros 28 et 29,

Il a été procédé :  
A la requête de Monsieur François Dufour, avocat, ancien conseiller de préfecture, domicilié de la ville de Cahors, qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne au dit Cahors où il demeure, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de justice,  
Sur la tête et au préjudice des sieurs Pierre Marqués et de Jean Marmiesse, tous deux propriétaires, habitants et domiciliés au lieu de la Croix-de-Fer, commune d'Arcambal,  
A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, qui seront vendus en deux lots composés comme suit, savoir :

**PREMIER LOT**

Le premier lot se compose de :

**Premièrement**

En toute propriété, les entiers articles suivants :

- 1° Une vigne, située au lieu appelé les Vers, commune d'Arcambal, formant le numéro 540 P, section B du plan cadastral de la commune d'Arcambal, de contenance environ de vingt-six ares, soixante centiares ;
- 2° Une terre, située au même lieu appelé Les Vers, commune d'Arcambal, formant le numéro 541 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-un ares, soixante centiares ;
- 3° Une friche au même lieu appelé Les Vers, commune d'Arcambal, formant le numéro 542 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de deux ares, trente-cinq centiares ;
- 4° Une terre, située au même lieu appelé Les Vers, commune d'Arcambal, formant le numéro 539 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-sept ares, trente centiares ;
- Et 5° Une pâture, située au lieu appelé les Usclades, commune d'Arcambal, formant le numéro 896, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-deux ares, quatre-vingt-dix centiares ;
- 6° Onze ares, vingt centiares à prendre d'une vigne, située au lieu appelé Croix-de-Fer, commune d'Arcambal, formant le numéro 464, section C du plan cadastral de cette commune, d'une contenance totale d'environ un hectare, treize ares, quatre-vingts centiares ;
- 7° Huit ares, vingt centiares à prendre d'une friche, située au même lieu appelé Croix-de-Fer, commune d'Arcambal, formant le numéro 465, section C du plan cadastral de cette commune, d'une contenance totale de quatorze ares, quatre-vingts centiares ;
- 8° Huit ares, vingt centiares à prendre d'une friche, située au même lieu appelé Croix-de-Fer, commune d'Arcambal, formant le numéro 466, section C du plan cadastral de cette commune, d'une contenance totale de quinze ares, dix centiares ;
- 9° Une hectare, vingt-un ares, dix-huit centiares à prendre d'une terre située au même lieu appelé Croix-de-Fer, commune d'Arcambal, formant le numéro 467, section C du plan cadastral de cette commune, d'une contenance totale d'environ deux hectares, dix-sept ares, cinquante centiares ;
- 10° Une pâture, située au lieu appelé Travers-Noir, commune d'Arcambal, formant l'entier numéro 715, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-deux ares, soixante-dix centiares ;
- 11° Une pâture, située au lieu dit appelé les Usclades, commune d'Arcambal, formant l'entier numéro 893, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-quatre ares.

**Deuxièmement**

En usufruit seulement :  
Une partie de la parcelle de terre labourable, vigne perdue et pâture à prendre attendant et au levant de la portion du même immeuble, attribuée dans le partage, clôturé le vingt-neuf mai dernier, à l'épouse Marmiesse ; cette partie est séparée de la partie restante au levant par une ligne droite, allant du chemin de grande communication à la limite du numéro 893 ci-dessus décrit ; elle a une

largeur de quatre-vingt-deux mètres, mesurée le long du chemin au nord et de soixante-cinq mètres au midi. Elle comprend :

- 1° Cinquante-quatre ares, soixante centiares du numéro 464 ;
- 2° Six ares, soixante centiares du numéro 405 ;
- 3° Six ares, trente centiares du numéro 466 ;
- 4° Cinquante-huit ares, vingt centiares du numéro 467 ;
- 5° Six ares, trente centiares du numéro 468. Elle a une surface approximative de un hectare, trente-deux ares.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

**DEUXIÈME LOT**

Le deuxième lot se compose de tous les biens portés à la matrice cadastrale au nom de Marmiesse seul, saisis à son préjudice et consistant en :

- 1° Une pâture, située au lieu appelé La Coste, commune d'Arcambal, formant le numéro 807, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quinze ares, vingt centiares ;
- Et 2° Un bois, situé au lieu dit La Coste, commune d'Arcambal, formant le numéro 808, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de neuf ares, trente centiares.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

**Nota.** — Tous les biens précédemment compris dans la saisie et au premier lot du cahier des charges comme appartenant à Pierre Marqués, étant la propriété indivise de ce dernier et de Marie Marqués, sa fille, épouse du sieur Jean Marmiesse, tous propriétaires, domiciliés au lieu de la Croix-de-Fer, commune d'Arcambal ; M<sup>e</sup> Lacosse, avoué près le tribunal civil de Cahors, et de la dite épouse Marmiesse, assistée et autorisée de son mari, inséra, à la date du dix mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, un dire au cahier des charges, demandant à ce qu'il fût sursis à la publication du cahier des charges et à la fixation du jour de l'adjudication. Par jugement du dix du même mois de mai, le tribunal civil de Cahors lui donna acte de ce dire et, faisant droit à la demande, ordonna qu'il serait sursis à la publication du cahier des charges et à la fixation du jour de l'adjudication jusqu'après partage. Le partage judiciaire des dits biens fut ordonné par jugement du même tribunal, en date du seize juin suivant, et il a eu lieu ainsi qu'il résulte de divers procès-verbaux dressés par M<sup>e</sup> Lascazes, notaire à Cahors, à ces fins commis, dont le dernier est en date du vingt-neuf mai dernier.

Aux termes de ce partage, les immeubles ci-dessus désignés, compris au premier lot, ont été attribués, soit en toute propriété, soit en usufruit seulement, au dit sieur Pierre Marqués. Tous les autres immeubles qui avaient été saisis sur sa tête, ont été attribués, soit en toute propriété, soit en nue-propiété, à sa fille, l'épouse Marmiesse et ont fait l'objet d'un jugement de distraction, en date du vingt-trois juillet courant.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont la propriété, savoir : ceux compris au premier lot du dit Pierre Marqués, soit pour les avoir recueillis dans la succession de ses auteurs décédés, soit pour acquis avant ou durant son mariage avec feu Marie Marqués et pour lui avoir été attribués dans le partage du vingt-neuf mai dernier, ci-dessus relaté et ceux compris au deuxième lot, du sieur Jean Marmiesse, gendre du précédent, à divers titres. Ils sont jolis et exploités par les dits Pierre Marqués et Jean Marmiesse, à l'aide de leur famille, tous propriétaires cultivateurs, domiciliés au lieu de la Croix-de-Fer, commune d'Arcambal ; ils sont situés aux lieux susdits, dans la dite commune d'Arcambal, canton de Cahors sud, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils seront vendus publiquement, d'autorité de justice, le **trente août prochain**, jour de lundi, à midi, par devant et à l'audience de la chambre des vacations, siégeant au palais de justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux charges, clauses et conditions d'un cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, ledit cahier des charges, régulièrement publié à l'audience du tribunal civil de Cahors, du vingt-quatre juillet courant.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné,  
Cahors, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ..... juillet mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> .....  
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Compagnie universelle  
DE  
**PANAMA**

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**  
A 500,000

**Obligations Nouvelles**  
EMISES A 450 FRANCS

**RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN**  
Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai,  
15 août et 15 novembre de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 Tirages par an).  
Le premier tirage aura lieu le 15 Octobre 1886 et toutes les Obligations  
de la présente Emission y participeront

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage ; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

| Sommes nettes à verser  |            |
|---|------------|
| 30 fr. en souscrivant . . . . .   | 30 fr. »   |
| 70 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire) . . . . .   | 70 »       |
| 100 du 10 au 15 octobre 1885, (sous déduction des intérêts acquis) . . . . .  | 99 16      |
| 100 » du 10 au 15 décembre 1886, (sous déduction des intérêts acquis) . . . . .   | 98 23      |
| 101 » du 10 au 15 février 1887, (sous déduction des intérêts acquis) . . . . .  | 97 29      |
| 50 » du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, (sous déduction des intérêts acquis) . . . . . | 44 48      |
| 450 fr. Net à payer . . . . .   | 439 fr. 15 |

Pendant la période des versements il sera tenu compte aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir

de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr., et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 3 Août 1886 ET CLOSE LE MÊME JOUR

**A PARIS :**

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, Place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco Egyptienne, 32, boulevard Haussman.

Et dans leurs agences en France et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

On peut souscrire dès à présent aux Obligations DU

**Canal de Panama**

il suffit d'envoyer 30 fr. par Obligation souscrite

à la Caisse Générale

**D'ÉPARGNE et de CRÉDIT**

116, Place Lafayette, 116, Paris.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuesse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 4 kilos, 22 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 1 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilogram. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boi-

tes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippert, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

**INJECTION BROU**

ZINGOS-SAMURININE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**GRAND ENTREPOT**

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

**Machine à coudre rotative à deux bobines**

de  
**Junker & Ruh**

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double picure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lestée et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : Charles Desprats, Ancien Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

**VIN DE TABLE**

Garanti naturel et sans plâtre

**A. BACH**

CAHORS

Pièce de 225 litres. . . . . 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres. . . . . 58 fr.

Francs domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

Londres 1884 — Paris et Anvers 1885

**DIPLOME D'HONNEUR**

MÉDAILLES D'OR et de 1<sup>re</sup> Classe

**aux Nouveaux APPAREILS**

Reconnus les plus parfaits pour l'HYGIÈNE et l'ASSAINISSEMENT des Villes, Maisons et Appartements.

ENVOI FRANCO de l'Album.

N. B. — Exiger la Marque ci-contre.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**

est composé des meilleurs cafés arabica et robusta. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues, toutes les bêtes doivent être soignées par leur café. Éviter les imitations du titre ou de l'étiquette.

**GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET**

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs

**J. VALDIGUIÉ**

CAHORS



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; gravure; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapon forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**

si RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant, Layton.